

Liste des délibérations examinées lors de la séance du Conseil communautaire du 27 juin 2024

Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil est affichée dans un délai d'une semaine.

Les délibérations sont également consultables au siège de la Communauté de communes aux horaires habituels d'ouverture au public et sur notre site internet : www.valesdunes.fr

Le procès-verbal de la séance sera mis en ligne dans un délais de 7 jours après son approbation.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

N°2024/87 – Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 30 mai 2024 – approuvée

ADMINISTRATION GENERALE

N°2024/88 – Construction du nouveau siège de la Communauté de communes Val ès dunes – Elaboration du programme et fixation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération – approuvée

N°2024/89 – Décision modificative : délégations au Président – approuvée

FINANCES

N°2024/90 – Décision modificative n°2 – Budget principal – approuvée

N°2024/91 – Décision modificative n°1 – Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » – approuvée

VOIRIES

N°2024/92 – Lancement de la consultation pour les travaux de réfection de la voirie 2024 – approuvée

N°2024/93 – Convention relative à l'entretien des routes départementales sur le territoire aggloméré de Banneville-la-Campagne – approuvée

URBANISME

N°2024/94 – Débat sur le projet d'aménagement et de développement durables du PLUi de la communauté de communes Val ès dunes – approuvée

N°2024/95 – Renouvellement de la convention d'assistance juridique avec Juriadis – approuvée

OTRI

N°2024/96 – Déclaration sans suite de la procédure pour le lot n°1 du marché de prestations de service d'assistance à la mise en place de la tarification incitative et la collecte des biodéchets – approuvée

N°2024/97 – Lancement du nouvel appel d'offres pour la mise en place de la tarification incitative et la collecte des biodéchets – approuvée

N°2024/98 – Intégration de Saint-Sylvain dans le périmètre des PAV biodéchets – approuvée

N°2024/99 – Précisions sur la date de mise en place de la TEOMi – approuvée